



## Vite reptée d'un bailleur chez son locataire

-----  
Par LAGARDE

un propriétaire a-t-il le droit d'entrer chez son locataire en son absence et a son insus?

-----  
Par superve

non

-----  
Par juri15

Bonjour,

Vous avez zappé quelques mots dans l'intitulé de la question !!

Ceci étant, un bailleur n'a absolument pas le droit d'entrer chez son locataire en son absence et sans son autorisation, cela s'appelle une violation de domicile et est passible de poursuites correctionnelles (délict).

Cordialement,  
Juri15